



1752 Villars-sur-Glâne 1
Case postale 176
Chèques postaux 17-193-0
www.villars-sur-glâne.ch

Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

Réponse au postulat n° 022 déposé par M. Claude Monney (Centre Gauche PCS) et Mmes Sophie Ortner (Verts) et Katharina Buchs (PS) concernant l'élaboration d'un plan climat communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

I. CONTEXTE

Lors de la séance du 11 février 2021, le Conseil général a transmis au Conseil communal le postulat déposé le 10 décembre 2020 par M. Claude Monney (Centre Gauche PCS) et Mmes Sophie Ortner (Verts) et Katharina Buchs (PS) concernant l'élaboration d'un plan climat communal, visant à adapter notre territoire aux changements climatiques et à réduire, au niveau communal, les émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2030, pour finalement atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, comme le demande le Plan climat au niveau cantonal.

Les postulants relèvent que « Les communes ont un rôle à jouer dans la réponse à apporter aux enjeux climatiques. A leur échelle, elles sont actrices prépondérantes de l'adaptation aux changements climatiques. En effet, les communes ont de nombreuses responsabilités allant de l'aménagement du territoire à l'approvisionnement en eau potable. ». Ils proposent à la Commune de développer son propre plan climat communal, basé sur le plan climat cantonal (PCC), en reprenant les mêmes sept axes clés : «eau», «biodiversité», «territoire et société», «mobilité», «énergie et bâtiments», «agriculture et alimentation» et «consommation et économie» et en définissant les mesures que la Commune pourrait mettre en œuvre d'une part en tant que collectivité publique dans son fonctionnement et sa gestion, et d'autre part en tant qu'autorité politique par des adaptations réglementaires et des incitations pour les particuliers et les entreprises. Enfin, il souligne l'intérêt de s'appuyer sur les démarches existantes (Cité de l'énergie, Commune à papillons) ou d'envisager de nouvelles démarches (label Ville Verte).



II. ETAT DES LIEUX

Notre commune est dotée depuis longtemps du label Cité de l'énergie et Cité aux papillons. A ce titre, elle a déjà mené de nombreuses actions pouvant s'inscrire dans un plan climat :

- comme employeur, en mettant en place un plan de mobilité pour son personnel ;
- comme propriétaire, en équipant les toits de ses bâtiments de panneaux solaires, en isolant les enveloppes des bâtiments les plus critiques, en remplaçant au fur et à mesure les systèmes d'éclairage des bâtiments par du LED et les installations sanitaires pour réduire la consommation d'eau, en utilisant des produits respectueux de l'environnement pour le nettoyage des bâtiments ;
- comme gestionnaire de l'espace public, en assainissant l'éclairage public pour réduire la consommation d'énergie, en procédant à des fauches tardives des surfaces de prairies et en bannissant les produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces publics, au profit d'un désherbage manuel et à vapeur ainsi que le recours aux engrais organiques ;
- comme autorité, en obligeant la végétalisation des toitures plates depuis 1993, en réservant à ce moment-là déjà les emprises pour une Dort-Verte (axe végétalisé dédié aux déplacements de mobilité douce) ainsi que l'aménagement de parcs urbains connectés avec les forêts (concept de ville-parc), en définissant dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local (PAL) de 2014 des secteurs de raccordement obligatoire au chauffage à distance (CAD) ou à d'autres sources d'énergie renouvelable, et plus récemment en favorisant les installations de vélo en libre-service Publibike et les places d'autopartage Mobility sur le territoire, ainsi qu'en augmentant la taxe sur les déchets et en offrant une la possibilité pour les habitantes et habitants de recycler le plastique et les déchets verts.

III. OBJECTIF ET CADRE

L'objectif, tel que fixé dans le Plan climat cantonal, est de présenter un plan pour réduire, au niveau communal, les émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Il s'agit également de coordonner les approches développement durable, climat et énergie, en valorisant les études déjà menées (Certification Cité de l'Energie depuis 2014, Planification énergétique territoriale de Navitas de 2016, Stratégie de densification douce Metamorphouse de 2017) en y ajoutant les thèmes spécifiques au climat et en prenant en compte les mesures du Plan directeur cantonal.

Il s'agira in fine de définir les mesures pragmatiques pouvant être mises en œuvre dès 2023 et permettant d'obtenir des résultats concrets et mesurables.

IV. DEMARCHE

En date du 14 juin 2021, le Conseil communal a validé une feuille de route qui décrit les différents jalons et l'organisation de projet (cf. point V.) pour l'élaboration d'un plan climat.

A noter que ce type de planification est relativement nouveau au niveau communal. Dans le Canton de Fribourg, seule la Ville de Fribourg a entamé des démarches en ce sens et a réalisé à ce jour le diagnostic, avec l'appui du bureau Climate Services SA.

Pour tenir les délais, viser à une mise en œuvre des mesures dès 2023 et valoriser au mieux les études déjà réalisées par le passé ainsi que les démarches menées dans le cadre de la certification Cité de l'énergie, la Commune a mandaté, sur le compte de fonctionnement 7690.3637.00 *Promotion développement durable*, le bureau Effiteam pour réaliser, en collaboration avec Climate Services SA, le diagnostic de la situation existante et la définition des objectifs et de la stratégie, soit la première phase du plan climat

La 2^{ème} phase consistera en l'élaboration d'un plan de mesures (fiches) mettant en évidence les impacts attendus, ainsi qu'un tableau d'indicateurs pour en assurer le suivi et un planning de mise en œuvre avec coordination des mesures et priorités. Une partie de ce travail sera réalisé en interne des Services techniques avec l'appui de spécialistes externes en cas de besoin.

V. ORGANISATION DE PROJET

Pour mener à bien ce projet, l'organisation est la suivante :

- **Comité de pilotage (COPIL)** : Commission des Services techniques, environnement et énergie
- **Comité de projet (COPRO)** : Groupe technique (GT) avec les directeurs-trices des Services techniques
- **Groupe de travail** : Services techniques et mandataires

La démarche d'élaboration du plan climat communal a été présentée à la Commission des Services techniques, environnement et énergie en séance du 15 septembre 2021.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Mars 2022 : diagnostic
- Juin 2022 : Domaines d'actions et objectifs
- Octobre 2022 : Définition des mesures
- Décembre 2022 : Approbation du plan climat communal 2023-2030 par le Conseil général
- Janvier 2023 : Mise en œuvre des mesures

VI. CONCLUSION

Le Conseil communal vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de sa parfaite considération.

La Conseillère communale
Responsable du dicastère patrimoine, constructions et développement durable



Mélanie Maillard Russier

Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 15 novembre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire



Emmanuel Roulin



Le Syndic



Bruno Marmier